



COMMUNE DE CAMON

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VI : Emplacements réservés

<u>ARRET PROJET</u>	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 16/12/2024	 
<u>ENQUETE PUBLIQUE</u>	Vu pour être annexé à la l'arrêté du conseil municipal en date du 30.04.2025	 

CAMON

Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 151-41°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

CAMON

Plan Local d'Urbanisme Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Accès aux riverains	Commune	1370m²
2	Création d'un accès	Commune	400 m²
3	Extension du cimetière	Commune	6150 m²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	3490 m²
5	Création d'une aire de stationnement	Commune	865 m²
6	Création d'un accès	Commune	1970 m²
7	Création d'un accès	Commune	200 m²
8	Création d'un accès	Commune	130 m²
9	Accès aux hortillonnages En matériaux perméables	Commune	112 m²
10	Création d'un fossé pour gestion des eaux pluviales	Commune	1000 m²
11	Création d'un bassin de rétention	Commune	250m3